

# GUIDE DE L'ÉCOLIER



2018 - 2019

*Mairie de*  
**NOAILLAN**  
ÉCOLE

Vers le bourg

Pré

ALSH

Dortoir

Cantine

Cantine

Cour



# MON ÉCOLE

L'école de Noailan est composée de 2 classes de maternelles et 5 classes d'élémentaires. Située Route des écoles, un grand parking permet d'amener et récupérer les enfants de manière sécurisée.

Les temps de classe sont assurés par l'équipe pédagogique, avec des professeurs des écoles et des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles) pour les classes de maternelles.

À l'école, la mairie de Noailan organise le service de la Restauration Scolaire, gère l'Accueil Périscolaire (APS).

Au total, 8 professeurs des écoles et 7 employés de la commune interviennent au sein de l'école.

L'école de Noailan est entrée depuis la rentrée 2016, dans une démarche écoresponsable : maîtrise de la consommation énergétique, lutte contre le gaspillage alimentaire, respect des locaux, etc. Cette démarche se poursuit également cette année.

Toute l'actualité de l'école est sur le site [noailan.fr](http://noailan.fr)

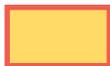
## LEGENDE



2 classes de maternelles



5 classes d'élémentaires



Locaux des Temps Périscolaires



Sanitaires



Préaux



# TROMBINOSCOPE

## DIRECTION



Directrice

Isabelle GENET

## MATERNELLES



PS / MS / GS

Enseignants :  
Isabelle GENET  
Patricia DUPOUY



PS / MS / GS

Enseignante :  
Marie-Christine BOUTET

## ÉLÉMENTAIRES



CP / CE1

Enseignante :  
Anne CAMUS



CP / CE1

Enseignante :  
Arantxa MELNYK



CE2

Enseignante :  
Sarah VERGE



CM1 / CM2

Enseignante :  
Eliette MULLER



CM1 / CM2

Enseignante :  
Cécile PEREZ



# AGENTS MUNICIPAUX



Sybille GIRAUDEL  
Coordinatrice périscolaire



Cathy BESSE  
Directrice APS



Floriane CAPS  
ATSEM



Maryse DULUC  
ATSEM



Marie-Laure MILAN  
ATSEM



Daniela BEITES  
Agent Polyvalent  
Cantine



Françoise DUBOS  
Agent Polyvalent  
Cantine



Joëlle LENEVEU  
Agent polyvalent  
Cantine

# COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

La commission Affaires Scolaires est un organe dépendant du Conseil Municipal qui traite l'ensemble des dossiers ayant un lien avec la compétence communale de gestion de l'école.



**Sophie CHEVILLOT**  
Adjointe aux  
affaires scolaires



**Vincent PATACHON**  
Conseiller municipal



**Sandrine SANCHEZ-TROYAS**  
Conseillère municipale



**Claire TERRADE**  
Conseillère municipale



**Sabines DESBLES**  
Conseillère municipale



**Laure GIRARD**  
Conseillère municipale



**Christophe GILLON**  
Conseiller municipal



# ORGANISATION

L'école a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Deux temps sont différenciés :

- › Le temps d'école : c'est le temps passé avec les enseignants sous la responsabilité du directeur.
- › Les temps périscolaires : Accueil Périscolaire (APS), Restauration scolaire sous la responsabilité de la mairie.

JOUR	APS MATIN	ÉCOLE	APS SOIR
LUNDI	7h30 à 8h30	8h30 à 12h00 13h30 à 16h00	16h00 à 18h30
MARDI	7h30 à 8h30	8h30 à 12h00 13h30 à 16h00	16h00 à 18h30
JEUDI	7h30 à 8h30	8h30 à 12h00 13h30 à 16h00	16h00 à 18h30
VENREDI	7h30 à 8h30	8h30 à 12h00 13h30 à 16h00	16h00 à 18h30

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018/2019

Toussaint	Fin des cours <b>Vendredi 20 Octobre</b> // Reprise des cours <b>Lundi 05 Novembre</b>
Noël	Fin des cours <b>Vendredi 22 Décembre</b> // Reprise des cours <b>Lundi 07 Janvier</b>
Hiver	Fin des cours <b>Vendredi 16 Février</b> // Reprise des cours <b>Lundi 04 Mars</b>
Printemps	Fin des cours <b>Vendredi 13 Avril</b> // Reprise des cours <b>Lundi 29 avril</b>
Été	Fin des cours <b>Vendredi 05 Juillet</b>



# Accueil Péri-scolaire

## MATIN

L'Accueil Péri-scolaire du matin (APS du matin) est accessible de 7h30 à 8h30 du lundi au vendredi aux enfants de maternelle et de primaire. Il s'agit d'un accueil échelonné : les parents peuvent confier leurs enfants au personnel à tout moment entre 7h30 et 8h30.

Le matin, les parents doivent obligatoirement accompagner leurs enfants dans les locaux de l'Accueil Péri-scolaire où ils seront pris en charge par un animateur. En aucun cas les parents ne doivent laisser les enfants devant les structures, entrer seuls.

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter un petit déjeuner pour leur enfant (éviter les biberons).

Les enfants font ensuite le trajet jusqu'à l'école accompagnés par le personnel encadrant l'APS du matin.

## SOIR

L'Accueil Péri-scolaire du soir est disponible aux enfants de maternelle et d'élémentaire : de 16h00 à 18h30 tous les jours d'école.

Les enfants peuvent y prendre leur goûter fourni par les parents.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment dans ces plages horaires et doivent signaler leur départ. Il est rappelé aux parents de respecter scrupuleusement ces horaires.

Renseignements et inscriptions :

**Cathy BESSE, Directrice APS** - 05 56 25 98 81 ou 07 77 26 55 58

Agent de la CDC Sud-Gironde mise à disposition de la Mairie de Noaillan



## Restauration Scolaire

L'accès au **service de restauration scolaire** est ouvert à tous les enfants inscrits à l'école de Noailan et ce service s'étend sur toute l'année scolaire, les jours de classe.

Les repas sont élaborés dans la cuisine de l'école, sur la base de menus respectant la réglementation en vigueur. Les menus de la restauration scolaire seront affichés à l'école, à l'accueil périscolaire, à la cantine et sur le site internet de la commune (et sur sa page Facebook).

Le repas est un moment qui doit permettre à l'enfant de se restaurer, mais aussi de découvrir le plaisir d'être à table, de goûter de nouveaux aliments et d'apprendre les règles de vie en collectivité. Le temps de la pause méridienne se veut convivial.

Sauf circonstances exceptionnelles jugées comme telles par l'équipe d'encadrement présente sur place, il n'est pas permis aux parents de récupérer les enfants pendant ou après le repas, ni de venir les voir pendant cette pause. De même, un enfant absent de l'école le matin ne peut pas être accueilli au restaurant scolaire.

Les enfants doivent, avant de passer à table, passer aux toilettes et se laver les mains, afin d'apprendre à respecter les règles d'hygiène. Ce passage est supervisé par l'équipe d'encadrement.

► **Sybile GIRAUDEL, Coordinatrice Périscolaire** - 05 56 25 35 22

# INFORMATIONS



Pour connaître plus en détail le fonctionnement de l'école et les règles qui y sont appliquées, vous pouvez prendre connaissance du règlement intérieur qui est distribué avec ce guide.

Vous y trouverez les règles de vie, les tarifs de l'APS et de la restauration scolaire, mais aussi les modalités de gestion d'un incident qui pourrait se dérouler à l'école.

## MÉMO

Le prix d'un repas à la cantine scolaire est un prix unique à **2.90€**.

L'Accueil Périscolaire est facturé sur la base des revenus du foyer (voir règlement).

## CONTACTS

**Ecole de Noaillan** - 05 56 25 30 12

**Directrice** : Isabelle GENET - [e.noaillan@ac-bordeaux.fr](mailto:e.noaillan@ac-bordeaux.fr)

**Mairie de Noaillan** - 05 56 25 35 08 - [contact@noaillan.fr](mailto:contact@noaillan.fr) - 9 Place du Général Leclerc

**Directrice APS** - Cathy BESSE - 05 56 25 98 81 ou 07 77 26 55 58

**Coordinatrice Périscolaire** - TAP - Sybille GIRAUDEL - 05 56 25 35 22



Découvrez le film de présentation de l'école en flashant ce code avec votre smartphone, ou bien rendez vous sur le site de la [ecole.noaillan.fr](http://ecole.noaillan.fr)

Vous trouverez sur le site internet de l'école toutes les informations utiles, alimenté régulièrement des dernières actualités de l'école. Information disponible également sur les réseaux sociaux [Commune de Noaillan](https://www.commune-de-noaillan.fr)  et [@Noaillan](https://twitter.com/Noaillan) 